



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des formations de l'enseignement supérieur
Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement
Bureau des systèmes d'information, du diagnostic et de la prévision
Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Blaise Forest

Tél : 01 49 55 46 38
Fax : 01 49 55 40 06
Réf. Interne :
Réf. Classement :

CIRCULAIRE
DGER/SDPOFE/SDSFRD/C2006-2019
Date: 12 décembre 2006

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Madame la Directrice et Messieurs les Directeurs des
établissements de l'enseignement supérieur
agricole

Objet : Etudes sur les trajectoires des diplômés des établissements de l'enseignement supérieur agricole :
insertion, évolution professionnelle

Résumé : Objectifs et modalités de mise en œuvre de l'enquête concernant l'insertion et l'évolution professionnelle des
élèves diplômés des écoles d'ingénieurs, vétérinaires et paysagistes DPLG de l'enseignement supérieur agricole.

Mots-clés : Enquête, Formation, Diplômes, Insertion et trajectoires professionnelles

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i> <ul style="list-style-type: none">- ENESAD- Etablissements publics de l'enseignement supérieur agricole- Etablissements privés de l'enseignement supérieur agricole	<i>Pour information :</i> <ul style="list-style-type: none">- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Sommaire :

Contexte et objectifs poursuivis	Page 2
1) Mise en œuvre	Page 3
2) Calendrier	Page 4

La présente enquête rétrospective sur le devenir des étudiants diplômés de l'enseignement supérieur agricole, conduite par l'ENESAD sous la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, concerne les diplômé/es 2002 des écoles de l'enseignement supérieur agricole.

Contexte et objectifs poursuivis

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, en définissant les missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public, confie aux établissements publics d'enseignement un rôle de contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

S'agissant de l'enseignement supérieur agricole, l'insertion professionnelle des étudiant/es demeure un sujet particulièrement important, tant du point de vue de la construction d'un cursus adapté au projet professionnel de chacun, que de celui de l'adaptation des contenus des formations aux métiers existant ou en cours d'émergence.

Les situations des promotions diplômées en 1995 et 1998 ont d'ores et déjà été appréciées 4 ans après la remise de diplômes.

Une nouvelle enquête de la situation des diplômés 2002, 4 années après leur sortie, intégrant une analyse comparative de la situation des femmes et des hommes, est aujourd'hui souhaitée.

Une nomenclature des emplois pouvant être occupés par les vétérinaires, les ingénieurs et les paysagistes DPLG a été constituée et utilisée par le réseau « égalité des chances entre les hommes et les femmes » dans l'Enseignement Supérieur Agricole.

L'objectif de cette étude est de recueillir des éléments permettant de mieux retracer l'évolution professionnelle des diplômé/es de 2002, soit quatre années après leur sortie de l'école, d'appréhender le processus de première intégration au sein du monde professionnel.

Il importe de distinguer :

- Un examen de l'évolution du parcours professionnel des diplômé/es de 2002,
- Une analyse de l'insertion dans le milieu professionnel pour la promotion des diplômés en 2002.

L'analyse de l'évolution de carrière de ces diplômé/es offrira l'occasion de mieux prendre en compte certaines évolutions du contexte économique, social ou politique et leurs impacts sur la carrière.

Elle a, en outre, pour objet de susciter chez des professionnel/les dorénavant confirmé/es un premier jugement sur l'évolution de leur carrière, sur l'adéquation entre l'enseignement reçu et les compétences qu'ils ont dû mobiliser lors de leur évolution professionnelle.

Enfin, cette enquête fournira des informations précieuses sur les diverses formations suivies par ces diplômés dans le cadre de leur parcours professionnel, qu'il s'agisse de l'acquisition de nouvelles connaissances, de la nécessité de compléter une formation initiale dans le cadre d'une réorientation professionnelle, d'une politique spécifique menée au sein de certaines entreprises, de la situation du marché de l'emploi,...

1) Mise en œuvre

Cette étude réalisée sur le modèle de celles conduites par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse en 1999 et 2003, se propose d'étudier le devenir des élèves ingénieur/es, vétérinaires et paysagistes DPLG diplômé/es en 2002 :

- les études poursuivies par ces jeunes diplômé/es,
- leur insertion et leur trajectoire professionnelle,
- les emplois qu'ils occupent 4 ans après l'obtention de leur diplôme (fonctions exercées, secteurs d'activités de l'entreprise, statuts, contrats, salaires...)

Une analyse comparative de la situation des femmes et des hommes sera effectuée.

Le type de concours passé (A, B, C, ou D) sera demandé et une analyse en fonction de cette information sera menée en particulier pour les diplômé/es des écoles nationales vétérinaires.

Méthodologie :

Les diplômés de la promotion 2002 seront directement interrogés par chaque école participant à l'enquête à partir des questionnaires proposés par l'ENESAD.

L'ENESAD adressera à chaque établissement le matériel nécessaire pour la réalisation de cette enquête et fournira les indications pertinentes sur la procédure à suivre afin de joindre les ancien/nés élèves diplômé/es.

1-Création d'un questionnaire sur la base de celui réalisé par l'OVE pour les précédentes enquêtes.
2-Envoi du questionnaire accompagné d'une lettre par courrier postal et électronique à toutes les écoles de l'enseignement supérieur agricole. Un guide de l'enquête précisant les détails de la contribution de chacune des écoles leur sera également adressé.

Les écoles contacteront directement leurs ancien/nés élèves. La possibilité de répondre à l'enquête par Internet sera proposée : une adresse internet à un serveur et un code individuel leur seront donnés dans le courrier envoyé par l'école.

Les relances seront faites par chacune des écoles. Les élèves non répondant/es doivent systématiquement être recontacté/es afin d'améliorer le taux de réponse souhaité au-delà des 60 %.

L'ENESAD analysera le contenu des réponses et synthétisera l'ensemble des informations recueillies.

Il va de soi que les renseignements obtenus feront l'objet d'une exploitation statistique strictement anonyme, les écoles restant propriétaires des données que l'ENESAD leur restituera.

La présentation des résultats de l'enquête sera effectuée par l'ENESAD et donnera lieu à la publication de rapports.

Comité de pilotage de l'étude :

Il est chargé de définir les questions posées dans le cadre d'une problématique définie autour de l'employabilité des jeunes ingénieur/es en s'intéressant notamment aux différences entre les trajectoires des hommes et celles des femmes, ces dernières étant majoritaires dans l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. Les informations récoltées sont exploitées par l'équipe de l'ENESAD avec une restitution régulière au comité de pilotage.

La composition du comité de pilotage est la suivante : le ou la président/e du comité de pilotage, un ou une représentant/e de la sous-direction des politiques de formation de la DGER, un ou une représentant/e de la sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement de la DGER, l'animatrice ou sa représentante de la mission « Métiers », l'animatrice ou sa représentante de la mission « égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur agricole », un ou une représentant/e des écoles d'ingénieurs, un ou une représentant/e de l'école nationale supérieur du paysage, un ou une représentant/e des écoles vétérinaires, deux membres de l'équipe de l'ENESAD.

2) Calendrier

Les études s'effectueront selon le calendrier suivant :

- janvier 2007 : Envoi du questionnaire par l'ENESAD aux écoles,
- fin avril : date limite de réponses des anciens étudiant/es,
- dernier trimestre 2007 : diffusion des premiers résultats par la DGER.

Cette étude me paraît un élément clé pour assurer l'évolution et l'ajustement de notre dispositif de formation, au plus près des réalités socio-économiques. Je vous remercie par avance de votre participation à l'élaboration de cet outil commun en veillant à la meilleure diffusion de cette enquête auprès de vos diplômé/es.

Vous voudrez bien m'informer des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la présente circulaire.

Le Chargé de la sous-direction des politiques
de formation et d'éducation

Alain SOPENA